



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **13 janvier 2020**

Décision n° **CP-2020-3696**

commune (s) :

objet : LUGDUNUM - Musée et Théâtres romains - Conventions de partenariat culturel

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative

Rapporteur : Monsieur le Conseiller délégué Chabrier

Président : Monsieur David Kimelfeld

Date de convocation de la Commission permanente : jeudi 2 janvier 2020

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mardi 14 janvier 2020

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Le Faou, Abadie, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mme Gandolfi, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mmes Rabatel, Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot.

Absents excusés : Mme Picot (pouvoir à Mme Peillon), M. Philip (pouvoir à M. Longueval), Mmes Geoffroy, Laurent (pouvoir à Mme Rabatel), Frih, M. Bernard.

Absents non excusés : MM. Crimier, Barral, Vesco.

Commission permanente du 13 janvier 2020**Décision n° CP-2020-3696**

objet : **LUGDUNUM - Musée et Théâtres romains - Conventions de partenariat culturel**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 27 décembre 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.26-f.

En février 2017, le ministère de la Culture a édité un rapport relatif aux musées du XXI^e siècle qui prône notamment un musée :

- éthique et citoyen pour entrer en résonance avec une société de la diversité où les liens sociaux sont à renforcer,
- protéiforme grâce à une offre adaptée à la diversité des collections, des publics et des territoires,
- inclusif afin de parvenir à une plus grande diversification de ses publics.

Par ailleurs, ce rapport définit l'équipement muséal comme étant une maison commune, synonyme d'hospitalité, d'inclusion, d'ouverture à la diversité, de transmission, de partage et de coopération. Vecteur de mieux-être social, il est également considéré comme un service culturel de proximité.

À ce titre, LUGDUNUM - Musée et Théâtres romains, équipement culturel en régie de la Métropole de Lyon, est en constante recherche d'adaptation permettant de valoriser toute la richesse de ses collections à un public le plus large possible. Ainsi, en complément de son implication en qualité de signataire de la convention métropolitaine de coopération culturelle, il souhaite étendre ses partenariats entamés dans le champ des personnes âgées et des personnes handicapées avec :

- l'œuvre Saint Léonard (Couzon au Mont d'Or) à destination des personnes en situation de handicap,
- l'association "Volontariat et soutien par l'art" (Saint Didier au Mont d'Or) à destination des résidents des maisons de retraite/établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) :

Partenaires	Durée de la convention	Budget annuel maximal (en € TTC)
L'œuvre Saint Léonard (Couzon au Mont d'Or)	3 ans	500 €
Association "Volontariat et soutien par l'art" (Saint Didier au Mont d'Or)	3 ans	Sans incidence financière

Ces institutions souhaitent collaborer avec le musée LUGDUNUM Musées et Théâtres romains, afin de mener des actions conjointes pluriannuelles, ces animations se déroulant soit au sein du musée, soit hors les murs.

Le musée assurera la conception et la déclinaison d'activités culturelles et/ou éducatives.

Les institutions mettront à disposition de la Métropole les moyens techniques nécessaires à la bonne réalisation des actions prévues.

Il est donc proposé à la Commission permanente d'approuver ces conventions de partenariat culturel qui permettront à la Métropole de nouer des collaborations institutionnelles en résonance avec d'autres politiques publiques métropolitaines que sont les politiques en faveur des personnes âgées et les personnes en situation de handicap ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve :

a) - le partenariat culturel entre l'œuvre Saint Léonard (Couzon au Mont d'Or), l'association "volontariat et soutien par l'art" (Saint Didier au Mont d'Or) et Lugdunum Musée et Théâtres romains,

b) - les conventions à passer entre l'œuvre Saint Léonard, l'association "Volontariat et soutien par l'art" (Saint Didier au Mont d'Or) et Lugdunum Musée et Théâtres romains.

2° - Autorise monsieur le Président à signer lesdites conventions.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 500 € maximum par an, au titre de l'achat de matériel nécessaire à la réalisation des animations, sera imputée sur les crédits à inscrire au budget principal - exercices 2020, 2021 et 2022 - chapitre 011 - opération n° 0P33O3056A.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 14 janvier 2020.